

Paris, le 06 avril 2018

**Objet : une actualité intense**

Chère consœur, cher confrère,

L'actualité concernant la profession est particulièrement dense et le rythme des réformes imposé par le gouvernement n'y est pas étranger.

Je vous rends compte par ce courrier des actions du Conseil supérieur sur plusieurs questions d'actualité.

Le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude présenté au Conseil des ministres à la fin du mois de mars prévoit des sanctions administratives à l'égard des intermédiaires exerçant une activité professionnelle de conseil juridique, financier ou comptable.

Sans qu'elle soit explicitement citée, la profession d'expert-comptable s'est sentie visée par cette description. Les médias qui ont relayé l'annonce gouvernementale ne se sont d'ailleurs pas privés de nommer les professions ciblées par ce projet de loi.

En tant que représentant d'une profession citoyenne et réglementée, j'ai immédiatement écrit au ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, pour exprimer le ressenti de professionnels, lassés de subir les dommages collatéraux de communications imprécises et de voir leur image ternie aux yeux du grand public.

Le projet de loi PACTE et le relèvement des seuils d'audit légal agite, à juste titre, la profession.

Je serai présent au rassemblement organisé à Paris ce samedi 7 avril par les jeunes professionnels qui s'interrogent sur leur avenir.

Les experts-comptables sont bien évidemment concernés par cette question et, comme je l'indiquais lors de ma lettre à la profession du 22 mars dernier, le Conseil supérieur de l'ordre est aux côtés de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. J'ai eu l'occasion de réaffirmer la complémentarité de nos deux professions à notre ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, ainsi qu'aux parlementaires rencontrés ces dernières semaines.

Le parcours législatif est encore long. Les critères de nomination d'un commissaire aux comptes restent à ce jour, bien évidemment, inchangés. Il convient donc de respecter les règles de nomination et de renouvellement à l'occasion des assemblées générales qui se tiendront dans les prochaines semaines.

L'action à court terme ne doit cependant pas nous priver de mener une réflexion prospective à moyen terme.

La feuille de route tracée il y a un an pour la profession d'expert-comptable reste bien évidemment d'actualité : développer notre rôle de conseil, valoriser nos compétences vis-à-vis de notre marché et positionner la profession comme un acteur incontournable dans la transformation numérique.

Nos clients nous font confiance car nous sommes compétents, car nous leur sommes utiles. Nous devons continuer à affirmer ce positionnement. Les actions de communication que nous menons en sont l'illustration.

Soyez assurés de la mobilisation du Conseil supérieur pour traiter l'urgence mais également préparer l'avenir.

Bien confraternellement,

**Charles-René TANDÉ**  
Président du Conseil supérieur  
de l'ordre des experts-comptables